



**COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 26 avril 2018**

Etaient présents : MM. DEMAREST Jean-Louis - LECLERCQ Florence - GALIANI Michel - BALSAMO Martial - HUNAUT Christian - DOMITILE Jean - LELOIRE Audrey - HEMBERT Sophie - BOUTTÉ Bertrand - LAVOINE Max

Conseillers absents excusés : MM. LEFEBVRE Emmanuel - ÉVRARD André - GAPENNE Luc - BULVESTRE Sébastien - LÉTOCART Michel.

Procurations : M. LÉTOCART Michel à M. LAVOINE Max.

Secrétaire de séance : M. BOUTTÉ Bertrand.

Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 8 Février 2018.

Une copie a été jointe à la convocation.

Vote pour	11	Vote contre	0	Abstentions	0
-----------	----	-------------	---	-------------	---

DÉCISIONS DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

FINANCES – Rapporteur : Florence LECLERCQ

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017 BUDGET CAISSE DES ECOLES

Considérant la délibération du Conseil Municipal en date du 2 février 2017 portant sur la dissolution de la Caisse des Ecoles au 31 décembre 2016 suite au transfert de la compétence scolaire à la Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre,

Le budget de la Caisse des Ecoles ayant été dissous, c'est donc au Conseil Municipal d'approuver le dernier compte de gestion dressé par Monsieur Serge CONSTANCE.

Considérant l'intégration de l'excédent de 2 049.64 euros de la Caisse des Ecoles dans le budget de la commune. Le Conseil Municipal approuve le Compte de gestion 2017.

	Résultat de clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Solde d'exécution	Résultat de clôture
Investissement	- €	- €	- €	€
Fonctionnement	2 079.64 €	- €	- 2049.64 €	0.00 €
Total	2 079.64 €	- €	- 2049.64 €	0.00 €

Vote pour	11	Vote contre	0	Abstentions	0
-----------	----	-------------	---	-------------	---

Madame Florence LECLERCQ est désignée présidente de séance pour l'approbation des comptes administratifs.

BUDGET COMMUNAL

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION et COMPTE ADMINISTRATIF 2017

	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	476 138.81 €	564 135.66 €	87 996.85 €
Investissement	85 499.06 €	41 235.27 €	- 44 263.79 €

	Résultat de clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Solde d'exécution	Résultat de clôture
Investissement	- 18 233.40 €	0.00 €	- 44 26.79 €	- 62 497.19 €
Fonctionnement	280 239.17 €	18 233.40 €	87 996.85 €	350 002.62 €
Total	262 005.77 €	18 233.40 €	43 733.06 €	287 505.43 €

Soit un excédent global 287 505.43 €

Approbation du compte de gestion	Vote pour	11	Vote contre	0	Abstentions	0
Approbation du compte administratif	Vote pour	10	Vote contre	0	Abstentions	0
Vote hors de la présence du maire						

AFFECTATION DU RÉSULTAT 2017

1068/ Affectation en réserve investissement	62 497.19 €
Report en fonctionnement	287 505.43 €

Vote pour	11	Vote contre	0	Abstentions	0
-----------	----	-------------	---	-------------	---

TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR L'ANNÉE 2018

Taxes	Base Imposition notifiée	Taux 2012	Produit Fiscal
Taxe d'habitation	679 290	8.57 %	59 159 €
Taxe foncière (bâti)	436 514	14.65 %	66 775 €
Taxe foncière (non bâti)	128 004	30.54 %	39 549 €

Soit un produit fiscal total de 165 483 €

Monsieur le maire propose d'approuver les taux d'imposition des taxes locales pour l'année 2018 sans augmentation par rapport à l'année précédente.

Vote pour	11	Vote contre	0	Abstentions	0
-----------	----	-------------	---	-------------	---

BUDGET PRIMITIF 2018 -

Monsieur le Maire expose que la commune a souscrit en 2015 un contrat de prêt GAIACI auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations d'un montant de 85 000.00 € qui devra être remboursé en 2023 et qu'il convient afin de garantir son remboursement de constituer une provision pour risques et charges financiers de 14 000.00 €uros.

Vote pour	11	Vote contre	0	Abstentions	0
-----------	----	-------------	---	-------------	---

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses / recettes 879 309.00 € de la façon suivante :

Dépenses de fonctionnement			Recettes de fonctionnement		
Chap	Libellé	Propositions	Chap	Libellé	Propositions
011	Charges à caractère général	292 267 €	70	Produits de services, du domaine	80 300 €
012	Charges du personnel	207 000 €	73	Impôts et taxes	295 113 €
014	Atténuations de produits	65 922 €	74	Dotations et participations	167 261 €
65	Autres charges de gestion courante	66 230 €	75	Autres produits de gestion	16 000 €
66	Charges financières	15 347 €	013	Atténuation des charges	30 000 €
67	Charges exceptionnelles	15 319 €	77	Produits exceptionnels	3 130 €
68	Dotation pour provisions	14 000 €			
023	Virement à la section investissement	196 725 €	042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	0 €
042	Opérations d'ordre de transferts entre section	6 499 €	002	Excédent 2017	287 505 €

La section d'investissement s'équilibre en dépenses / recettes à 272 347,00 € de la façon suivante :

Chap	Libellé	Propositions	Chap	Libellé	Propositions
Dépenses d'investissement			Recettes d'investissement		
20	Immobilisations incorporelles	13 600 €			
21	Immobilisations corporelles	1 50 500 €	10	Dotations et réserves	€
16	Emprunts et dettes assimilées	47 749 €	13	Subventions d'investissement	6 625 €
001	Déficit N-1	62 498 €	1068	Excédents de fonds capitalisés	62 498 €
020	Dépenses imprévues	€	021	Virement de la section fonctionnement	196 725 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	€	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 499 €
041	Opérations patrimoniales	€	041	Opérations patrimoniales	€

Détail des travaux d'investissement

20 000 €	Achat parking école
2 700 €	Travaux logement Hütte 400 coups
30 000 €	Toiture atelier
20 000 €	Eglise chauffage travaux
15 000 €	Accessibilité incendie mairie
12 200 €	Accessibilité cimetière
20 000 €	Eclairage stade
10 000 €	Achat licence IV
10 600 €	Ravalement façade mairie
20 000 €	Passage pavés 1 ^{ère} tranche
3 600 €	Borne électrique
45 499 €	Remboursement emprunt
250 €	Dépôt et cautionnement reçus
209 849 €	TOTAL INVESTISSEMENT

Vote pour	9	Vote contre	0	Abstentions	2
-----------	---	-------------	---	-------------	---

SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF EAUX USEES
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Dépenses	54 480,51 €	Recettes	57 108,17 €	Résultat	
Investissement					
Fonctionnement	1 303,46 €		2 627,66 €		
Total	€	0,00 €	35 879,97 €		87 226,42 €

Résultat de clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Solde d'exécution	Résultat de clôture		
Investissement	0,00 €	33 249,31 €	83 295,30 €		
Fonctionnement	0,00 €	2 627,66 €	3 931,12 €		
Total	€	0,00 €	35 879,97 €		87 226,42 €

Soit un excédent global de clôture de 87 226,42 €

Approbation du compte de gestion	Vote pour	11	Vote contre	0	Abstentions	0
Approbation du compte administratif	Vote pour	10	Vote contre	0	Abstentions	0
Vote hors de la présence du maire						

AFFECTATION DU RÉSULTAT 2017

1068/ Affectation en réserve investissement	0.00 €
Report en fonctionnement	3 931.12 €

Vote pour	11	Vote contre	0	Abstentions	0
-----------	----	-------------	---	-------------	---

BUDGET PRIMITIF 2018

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses / recettes à 58 250.00 € de la façon suivante :

Dépenses de la section exploitation			Recettes de la section exploitation		
Chap.	Libellé	Propositions	Chap.	Libellé	Propositions
011	Charges à caractère général	35 000 €	70	Produits de services, du domaine	40 000 €
012	Charges du personnel	€	73	Impôts et taxes	€
014	Atténuations de produits	€	74	Dotations et participations	14 319 €
66	Charges financières	€	75	Autres produits de gestion	€
042	Opérations d'ordre <small>de transferts entre sections</small>	23 250 €	002	Excédent N-1	3 931 €

La section d'investissement s'équilibre en dépenses / recettes à 106 545 € de la façon suivante :

Dépenses d'investissement			Recettes d'investissement		
Chap	Libellé	Propositions	Chap	Libellé	Propositions
21	Immobilisations corporelles	€	13	Subventions d'investissement	€
23	Immobilisations en cours	106 545 €	040	Opérations d'ordre <small>de transfert entre sections</small>	23 250 €
027	Autres immobilisations financières	€	041	Opérations patrimoniales	€
020	Dépenses imprévues	€	001	Excédent N-1	83 295 €

Vote pour	11	Vote contre	0	Abstentions	0
-----------	----	-------------	---	-------------	---

ADMINISTRATION GÉNÉRALE Rapporteur : Jean-Louis DEMAREST

Création d'un atlas paysager et patrimonial avec le SMBS3V

Pour la réalisation d'un atlas paysager et patrimonial, une convention de partenariat entre Baie de Somme 3 Vallées et la commune de Noyelles-sur-Mer doit être signée. Engagement des parties:

Baie de Somme 3 Vallées

- S'engage à réaliser l'ensemble de l'étude et à élaborer l'atlas communal qui sera remis à la commune
- Assure l'animation des réunions publiques, l'animation du groupe de travail et des visites de terrain
- Prend en charge l'édition de 50 livrets remis à la commune
- Met en téléchargement l'Atlas sur son site internet et fournit le fichier au format PDF à la commune

La commune de Noyelles-sur-Mer

- S'engage à participer au groupe de travail qui sera mis en place pour l'étude
 - S'engage à prendre en compte les éléments révélés par l'Atlas en amont de ses projets d'aménagements et à les traduire au sein de ses documents d'urbanisme et de planification
 - En cas de besoin, assure la réédition de livrets supplémentaires à ceux fournis par Baie de Somme 3 Vallées.
- Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat entre Baie de Somme 3 Vallées et la commune de Noyelles-sur-Mer pour la réalisation d'un Atlas paysager et patrimonial.

Vote pour	11	Vote contre	0	Abstentions	0
-----------	----	-------------	---	-------------	---

Nouveaux statuts du SMBSGLP

Par délibération en date du 7 décembre 2017, le Comité Syndical du Syndicat Mixte baie de Somme – Grand Littoral Picard a acté le principe qu'en l'absence d'un accord clair des 3 EPCI permettant d'assurer pleinement et sereinement la compétence GEMAPI, le Syndicat Mixte abandonnerait la compétence au profit des 18 communes au 31 décembre 2017 minuit en cas de refus d'au moins un EPCI.

N'ayant pas eu d'accord avant cette date, les 3 EPCI exercent eux-mêmes la compétence GEMAPI depuis le 1er janvier 2018. Par délibération en date du 7 décembre 2017, le Comité du Syndicat Mixte baie de Somme – Grand Littoral Picard a également décidé, à l'unanimité, d'approuver le projet des nouveaux statuts qui permettent d'intégrer les EPCI. Ces statuts ont été soumis pour approbation dans les différentes instances délibératives du Syndicat Mixte (18 communes, Conseil départemental, EPCI,...).

Cependant, après différentes réunions organisées avec la Communauté d'Agglomération Baie de Somme, la Communauté de Communes Ponthieu Marquenterre et la Communauté de Communes des Villes Sœurs souvent en présence de Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement d'Abbeville, les EPCI ont confirmé leur accord qui porte en partie sur un transfert de la « PI » et en partie sur des délégations. Ce fonctionnement a été rendu possible par les dispositions de la Loi du 30 décembre 2017.

Quelques amendements ont été faits sur les projets de statuts.

Le projet de statuts prévoyait que chacun des EPCI y siège avec 1 représentant titulaire (avec suppléant) porteur de 2 voix, ce qui aurait conduit à un total de 6 voix pour le collège EPCI; le Département aurait eu 12 délégués chacun porteur de 3 voix, soit un total de 36 voix, et les communes auraient eu 1 délégué chacun porteur d'1 voix, soit 18 voix.

Les propositions de la nouvelle gouvernance ont été les suivantes :

Collège	Nombre de délégués	Nombre de voix par délégué	Total des voix
Communes	1 délégué/commune membre = 18	1 voix par délégué	18
Département de la Somme	12 délégués	3 voix par délégué	36
EPCI	2 délégués par EPCI = 6	2 voix par délégué	12
TOTAL	36 délégués		66

Par délibération en date du 30 mars 2018, le Comité Syndical du Syndicat Mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard a approuvé à l'unanimité les nouveaux statuts ainsi que les nouvelles modalités de la gouvernance. Le Conseil Municipal approuve les statuts du Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard.

Vote pour	10	Vote contre	0	Abstentions	1
-----------	----	-------------	---	-------------	---

Cotisation annuelle à l'AMF80

Cette association a pour mission d'apporter un soutien aux maires, adjoints. Elle assure une fonction de conseil, d'information et de formation en mettant à notre disposition de nombreux services. Cette cotisation (calculée en fonction de la population) d'un montant de 191,61 € comprend :

- L'adhésion à vos associations départementale (AMS) et nationale (AMF)
- Les prestations du service juridique,
- L'accès aux sessions de formation et d'information,
- L'accès à notre site internet
- L'envoi de documents (agenda, annuaire, brochures informatives, etc...)
- L'organisation de déplacements lors de manifestations.

Le Conseil Municipal approuve le renouvellement de l'adhésion de la commune à l'AMF80 et d'autoriser le paiement de la cotisation annuelle qui s'élève à 191,61 € pour l'année 2018.

Vote pour	11	Vote contre	0	Abstentions	0
-----------	----	-------------	---	-------------	---

Désignation d'un correspondant défense

Le correspondant défense est né d'un partenariat entre la défense et les représentants élus des citoyens français. Pour la défense il s'agit de mettre en relation les interlocuteurs et acteurs de la défense dans leur environnement géographique, d'informer régulièrement sur l'actualité de défense et de sensibiliser au parcours du citoyen. Ainsi, le correspondant défense constitue un relais d'information entre le citoyen et la défense. Élu communal, il est l'interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires dans sa commune pour les questions de défense et de sécurité et les relations Armées-Nation.

Ses domaines d'actions sont variés et souvent méconnus. Ils ont trait à la politique de défense (information et relais sur la politique de défense nationale et de sécurité), le parcours de citoyenneté (la journée Défense et Citoyenneté), le devoir de mémoire (cérémonies et anciens combattants), les métiers de la défense, la réserve opérationnelle et la réserve citoyenne ou encore le concept de sauvegarde générale (plan communal de sauvegarde et la réserve communale de sécurité civile).

Le Conseil Municipal désigne M. Christian HUNAUT comme correspondant défense.

Vote pour	11	Vote contre	0	Abstentions	0
-----------	----	-------------	---	-------------	---

Demande de subventions au titre des amendes de Police/Politique Territoriale Conseil Départemental

Monsieur le Maire indique que la Commune pourrait bénéficier d'une subvention au titre des amendes de police relatives à la circulation routière et de la Politique Territoriale auprès du Conseil Départemental pour le remplacement des pavés par un enrobé sur la rue du Maréchal Foch entre la rue du Général Leclerc et la rue Léopold Louchart pour un montant estimé de 16 231.04 €uros HT soit 19 477.25 €uros TTC. Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter ces subventions.

Vote pour	11	Vote contre	0	Abstentions	0
-----------	----	-------------	---	-------------	---

URBANISME – BATIMENTS Rapporteur : Martial BALSAMO

Droit de Prémption Urbain – Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre

Par délibération en date du 31 janvier 2018, le conseil communautaire a adopté, à la majorité, une délibération sur le droit de préemption urbain. Le conseil communautaire décide :

- De conserver le droit de préemption uniquement pour les opérations et projets relevant des compétences statutaires de l'EPCI;
- De donner délégation aux communes membres pour l'exercice du Droit de Prémption Urbain sur l'ensemble des zones urbaines et à urbaniser des Plans Locaux d'Urbanisme en vigueur, des documents en tenant lieu et des cartes communales;
- D'inviter les communes membres à accepter cette délégation dans le cadre d'une délibération *ad hoc*;
- De demander qu'une copie de l'ensemble des Déclarations d'Intention d'Aliéner ayant un intérêt communautaire ou un enjeu important d'envergure intercommunal soit transmise à la Communauté de Communes Ponthieu Marquenterre, pour avis, dès leur réception par la commune;
- De donner au Président de la Communauté de Communes pour la mise en œuvre de la présente décision.

Le Conseil Municipal décide :

- D'accepter que le Président de la CCPM, conserve le droit de préemption urbain pour les opérations et projets relevant des compétences statutaires de L'EPCI ;
- D'accepter la délégation pour l'exercice du Droit de Prémption Urbain sur l'ensemble des zones urbaines et à urbaniser des Plans Locaux d'Urbanisme en vigueur, des documents en tenant lieu et des cartes communales ;
- D'accepter qu'une copie de l'ensemble des Déclarations d'Intention d'Aliéner ayant un intérêt communautaire ou un enjeu important d'envergure intercommunal soit transmise à la Communauté de Communes Ponthieu Marquenterre, pour avis, dès leur réception par la commune

Vote pour	11	Vote contre	0	Abstentions	0
-----------	----	-------------	---	-------------	---

Autorisation de dépôt de document d'urbanisme au nom de la commune

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment les articles L421-1 et suivants et R421-1 et suivants;

Considérant qu'il est nécessaire de demander au conseil municipal l'autorisation pour tout dépôt de document d'urbanisme et à l'obtention d'une autorisation de travaux.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à déposer et à signer toute demande d'urbanisme au nom et pour le compte de la commune ainsi que tout document nécessaire pour l'obtention d'autorisation de travaux.

Vote pour	11	Vote contre	0	Abstentions	0
-----------	----	-------------	---	-------------	---

Convention avec la SEM Somme Energies / FDE 80 pour la pose de panneaux photovoltaïques sur la toiture de l'atelier

La SEM SOMME ENERGIES portée par son actionnaire majoritaire à la Fédération Départementale d'Energie de la Somme souhaite concevoir réaliser exploiter une installation photovoltaïque sur le patrimoine de la Commune de Noyelles-sur-Mer – adhérente à la Fédération Départementale d'Energie de la Somme. La présente convention a pour objet de définir les droits et obligations des parties dans le cadre de l'occupation privative et temporaire d'une partie de la toiture de l'atelier communal situé rue de l'Eglise. Le conseil municipal DÉCIDE de retenir la proposition de SEM SOMME ENERGIES et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

Vote pour	8	Vote contre	0	Abstentions	3
-----------	---	-------------	---	-------------	---

ASSAINISSEMENT EAUX USÉES Rapporteur : Michel GALIANI

Contrôle à la fumée du réseau d'assainissement

Suite à de nombreux et importants dysfonctionnements sur le réseau d'assainissement eaux-usées notamment dans le réseau sous-vide dues à un apport très important d'eaux claires parasites (eaux pluviales au sens large), les pompes à vide n'arrivaient plus à aspirer la quantité d'eau qui se trouvait dans le réseau. Afin de diminuer significativement l'apport d'eaux claires parasites dans le réseau d'assainissement eaux usées, le Conseil Municipal décide d'effectuer sur l'ensemble du réseau et des campings des contrôles de conformités type tests à la fumée par avenant au contrat d'affermage « Véolia » pour une somme de 1 977,30 € à lisser sur les 5 années restantes.

Vote pour	6	Vote contre	2	Abstentions	3
-----------	---	-------------	---	-------------	---

PERSONNEL COMMUNAL Rapporteur : Michel GALIANI

Avancement de grade Modification du tableau des emplois et des effectifs

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le tableau établi par la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion de la Somme, relatif aux agents susceptibles de bénéficier d'un avancement de grade au titre de l'année 2017, Le Conseil Municipal décide la création du poste d'adjoint technique territorial principal 2ème classe et la suppression du poste d'adjoint technique territorial. Ledit poste est supprimé à compter de la nomination de l'agent dans le poste d'adjoint technique territorial principal 2ème classe.

Vote pour	11	Vote contre	0	Abstentions	0
-----------	----	-------------	---	-------------	---

INFORMATIONS DIVERSES

Terrain de Blanquetaque

Aucune nouvelle des entreprises consultées pour l'installation des panneaux solaires.

Le 27 mars 2018, une rencontre a eu lieu entre Habitat 62/59 et l'OPSOM afin de trouver une solution pour le terrain. Habitat 62/59 ne semble plus intéressé par la location de pavillons et accès à la propriété (environ 170 000 €), coût trop important vis à vis de la concurrence. Ils sont même prêts à revendre la parcelle jouxtant la propriété de la commune à l'OPSOM. Affaire à suivre!

Assainissement de Sailly-Bray

Compte-tenu que les banques consultées ont émis un avis défavorable sur l'emprunt demandé par la commune pour effectuer les travaux de la 1ère tranche (rue du Marais et OTEU) et que les délais de subventions (agence de l'eau et DETR) arrivent à expiration. Nous abandonnons le projet d'assainissement collectif sur Sailly-Bray faute de partenaires financiers supplémentaires. Voir note du trésorier public.

Mise au point sur l'évolution de la population

Suite aux documents distribués cet hiver dans nos boîtes aux lettres, il m'a paru nécessaire de faire une mise au point concernant l'évolution de la population de la commune. En 2014, il y avait 752 habitants et en 2017, 738, soit une diminution de 14 habitants. A ce jour, 186 habitants ont plus de 60 ans dont 153 de plus de 65 ans. De 2014 à 2017, malheureusement 41 personnes sont décédées. Depuis quelques années, nous enregistrons un nombre croissant de création de gîtes et de chambres d'hôtes, à ce jour nous en dénombrons une quarantaine sur notre territoire. Bien entendu, ces résidents ne sont pas comptabilisés par l'INSEE comme habitants permanents de NOYELLES-SUR-MER.

Présentation du documentaire concernant le cimetière chinois

Michel GALIANI va dire un mot de remerciement concernant la présentation du documentaire diffusé le 10 février dernier. Le 10 février dernier, comme il avait été annoncé, un documentaire sur l'histoire du camp chinois a été présenté à la salle communale. Ce film a été réalisé par trois amateurs : Annie HARY, Jean-Marie PERRUCHÉ et moi-même, qui avait cette idée en tête depuis

longtemps. Nous n'avons bénéficié d'aucune aide financière de quelque association que ce soit. D'autre part, nous ne tirerons aucun profit de cette réalisation. C'est un petit film personnel que nous avons voulu partager avec la population du village à l'occasion du Centenaire de la Première Guerre Mondiale. Quelques personnalités ont répondu présent à notre invitation : M. HAUSSOULIER Président du Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard – Mme POUPART Conseillère régionale des Hauts de France – M. ROQUE Délégué départemental de l'Education – Mme MOUZE, DGS de la Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre – Mme PETITPONT Déléguée à la culture à la Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre, quelques enseignants, je ne vais pas tous les énumérer : un professeur d'Histoire du lycée de la ville d'Eu, une professeure d'école du Boisle, par exemple. Une enfant du village, enseignante à Eaucourt, la fille de M. DUTRY, pour ne pas la citer, m'a avoué qu'elle venait de découvrir la vie quotidienne des Chinois dans le camp ; Beaucoup de personnes présentes dans la salle étaient dans son cas.

Notre seul but est de faire connaître ce lieu, le plus grand cimetière chinois de France mais aussi de l'Europe, de sensibiliser les jeunes et de transmettre cette page de l'histoire locale. Une centaine d'invitations a été envoyée aux écoles, collèges et lycées privés et publics de la côte pour les inviter à venir découvrir ce site historique. Nous avons également contacté des guides touristiques afin qu'ils intègrent ce lieu de mémoire dans leur circuit du Souvenir.

Un siècle après le conflit, ce cimetière est à la fois un lieu d'hommage et d'enseignement, et nombreux sont les visiteurs qui viennent découvrir ce site historique. Je remercie toutes les personnes ici présentes qui m'ont soutenu dans la réalisation de ce projet.

Message du CCAS

Actuellement, dans notre commune, plusieurs concitoyens affrontent la maladie. Nous tenons à leur apporter notre soutien et nous leur adressons nos vœux les plus sincères et chaleureux pour de prompts rétablissements.

Scolaire

Une bonne et mauvaise nouvelle

- Noyelles n'était pas en vigilance fermeture, une classe sera toutefois fermée à la rentrée prochaine, c'est la mauvaise nouvelle.
- Concernant la bonne nouvelle, nous adressons nos félicitations à Mlle Louna VASSEUR qui s'est classée 2ème de sa catégorie et à Mlle Elodie LEJEUNE- COVOET qui s'est classée 1ère de sa catégorie lors du cross de Crécy-en-Ponthieu.

Personnel (permanent et temporaire)

- Retour de Mme DEMAREST Stéphanie dans son poste depuis le 03 avril 2018.
- Départ de Mme BIGET Leslie depuis le 10 avril 2018, elle a retrouvé du travail à 5 kms de chez elle.
- Emploi d'un TIG pour une durée de 175 heures au service technique depuis le 03 avril 2018.
- Stagiaire pour une formation de découverte de 15 jours (du 16 au 27 avril 2018)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire
Jean-Louis DEMAREST



Le secrétaire de séance
Bertrand BOUTTÉ

